



## ÉLOGE

## DE M. ROÜILLÉ.

**A**NTOINE-LOUIS ROÜILLÉ, Chevalier, Comte de Jouy, Baron de Fontaine-Guerin, Seigneur des Hayes & autres lieux, Ministre d'État, Commandeur des Ordres du Roi, naquit à Paris le 5 Juin 1689, de Rolin Roüillé, alors Conseiller au Parlement de Metz, depuis Maître des Requêtes, & de Marie-Angélique d'Aquin.

Il fut élevé au collège des Jésuites de Paris, & réussit très-bien dans ses études & dans les autres exercices qui font partie de la belle éducation; il y joignit même les talens de pur agrément, qu'il ne négligea pas d'acquérir, & desquels il n'a jamais cessé de faire usage, autant que ses importantes occupations le lui ont pu permettre.

A peine avoit-il fini le cours de ses études qu'il perdit son père, & se trouva maître à l'âge de vingt ans d'un revenu très-considérable; épreuve bien dangereuse pour un jeune homme que son nom & sa fortune mettoient à portée de mener une vie agréable, sans s'embarasser de se frayer, par des services pénibles, la route à la véritable gloire & à l'estime du Public: heureusement le cœur de M. Roüillé ne lui permit pas de balancer; il savoit dès-lors à quoi l'obligeoient les titres de citoyen & de sujet, & il n'hésita pas un instant à leur tout sacrifier, & à se dévouer aux occupations les plus sérieuses.

Il fut reçu en 1711 Conseiller au Parlement de Paris, & six ans après il passa au Conseil en qualité de Maître des Requêtes. A peine y fut-il entré qu'il s'y distingua par la manière nette & précise avec laquelle il rapporta les affaires qui lui furent confiées, & par celle dont il s'acquitta des commissions délicates & importantes dont il fut chargé. Un esprit juste & droit, un véritable amour de la justice & de l'équité, une opiniâtreté invincible au travail, ne manquoient guère de lui

faire trouver le véritable nœud des affaires, & une élocution facile & noble achevoit de mettre son travail & le point de la difficulté dans tout son jour : aussi fut-il employé dans toutes les affaires les plus importantes & les plus délicates qui se trouvèrent pendant la régence & la minorité du Roi.

La place d'Intendant du Commerce, à laquelle il passa en 1725, lui fournit de nouvelles occasions de donner des preuves de son zèle & de sa capacité ; le commerce du Levant se trouva bien-tôt, par ses soins, porté dix fois plus loin qu'il ne l'étoit, & la supériorité du commerce françois sur celui des autres Nations, en fut une suite nécessaire. Il favorisa de tout son pouvoir les moyens de mettre en valeur les fonds de terre abandonnés, persuadé que la culture suivie est l'ame de la population, & que les établissemens ne peuvent augmenter qu'en même proportion que le peuple ; il tourna principalement ses vues du côté des manufactures de Languedoc, qui fournissent effectivement plus que les autres au commerce du Levant ; il encouragea l'industrie, établit la bonne foi, tant entre les Négocians françois que vis-à-vis l'Étranger, par la protection qu'il donna à ceux qui avoient mérité son estime par leur probité, & par la sévérité qu'il employa contre ceux que l'avidité du gain engageoit dans des entreprises qui pouvoient porter préjudice au commerce, ou faire perdre la confiance ; en un mot, il ne négligea rien de ce qui pouvoit améliorer la partie du commerce du royaume, qui étoit confiée à ses soins, & nous ne craignons point d'avancer ici qu'on ne pouvoit guère mieux y réussir. Son zèle redoubla encore, lorsqu'il fut nommé Commissaire du Commerce, après la mort de M. Fagon ; & ce fut dans ce temps que, voulant que le bien qu'il faisoit, subsistât même après lui, il imagina de former une espèce de pépinière de jeunes gens bien élevés, pour les instruire des principes généraux du Commerce, & du détail de tout le mécanisme des Manufactures ; ce fut parmi ceux de ces jeunes gens qui se distinguèrent le plus, qu'il en choisit quelques-uns pour les envoyer dans les pays étrangers, tant pour y observer l'administration générale du Commerce, que pour y prendre les connoissances les plus

184 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE

détailées des Manufactures, & sur-tout des Mines, tous objets d'une grande importance, qu'il fut par ce moyen naturaliser dans le royaume, où beaucoup étoient totalement inconnus. On fait peut-être plus de bien réel à un État, en lui procurant une nouvelle branche de commerce, qu'en lui ajoutant une nouvelle province.

A peine commençoit-il à voir le fruit de ses soins, qu'une nouvelle commission vint exiger de lui un autre travail; il fut mis en 1732 à la tête de la Librairie; objet également important pour la gloire & pour le commerce de la Nation, mais qui doit être contenu dans des bornes exactes, si on veut empêcher que l'impiété & la licence n'en abusent pour multiplier ces pernicious ouvrages que produit la corruption du cœur & le libertinage de l'esprit, & qui sont d'autant plus dangereux, que souvent l'abus qu'on y fait des talens, enveloppe le poison, & l'insinue sans qu'on puisse s'en défier. M. Rouillé donna toute son attention à réprimer ces abus; il encouragea les Libraires les plus distingués à faire des éditions qui pussent soutenir la gloire de l'Imprimerie françoise: c'est à ses soins qu'on doit la traduction de l'histoire de M. de Thou, celle de Guichardin, la belle édition de Molière, & plusieurs autres de cette espèce. De pareils ouvrages ne s'impriment pas sans des fonds considérables, & dont souvent la rentrée peut être lente. M. Rouillé avoit trouvé un moyen singulier d'y pourvoir; il accordoit des permissions tacites d'imprimer des brochures, des romans & d'autres écrits semblables, dont une espèce d'esprit de futilité, qui n'est que trop répandu, rend ordinairement le débit plus sûr & plus prompt que celui des bons ouvrages: mais il ne les accordoit que sous deux conditions; la première, qu'ils ne contiennent rien de dangereux; & la seconde, que ceux auxquels il les accordoit, se chargeassent de quelque édition importante: c'étoit tirer parti d'un défaut du siècle, & mettre à profit jusqu'à l'inutilité.

M. Rouillé fut fait, en 1744, Conseiller d'État, & presque aussitôt nommé Commissaire du Roi à la Compagnie des Indes; il y trouva de nouvelles occasions d'exercer son zèle.

Les

Les pertes que cette Compagnie avoit essuyées la mettoient hors d'état de faire aucune des entreprises qui auroient été nécessaires pour la rétablir, & son crédit étoit absolument anéanti; la réputation de M. Rouillé, & la confiance qu'on avoit en sa probité, commencèrent à lui procurer quelques moyens de remédier à tous ces maux: il avoit remarqué qu'un des plus grands obstacles qu'éprouvoit le commerce des Indes, & celui qui dégoûtoit le plus de s'y intéresser, étoit la lenteur des retours; mais il n'y avoit qu'un seul moyen d'y remédier, c'étoit de tripler les fonds; par ce moyen, il pouvoit y avoir toujours une mise aux Indes, une en mer, & l'autre à partager aux Actionnaires; mais il falloit pour cela un capital immense: M. Rouillé trouva moyen de se le procurer par l'édit de Septembre 1746, au moyen duquel la Compagnie reçut une forme solide, & se vit en état d'assurer les emprunts qu'elle étoit obligée de faire; & comme son intention étoit de mettre cette partie à couvert des ruses que l'ingénieuse avidité des hommes ne fait que trop bien imaginer, il y introduisit une forme de régie si claire & si précise, que toute l'administration peut à chaque instant être exposée aux regards de ceux qui ont charge ou intérêt d'y veiller; ouvrage digne d'un vrai citoyen, tel que l'étoit M. Rouillé, & qu'il souhaitoit d'autant plus de conduire à sa perfection qu'il en sentoit toute l'importance; mais il n'en eut pas le temps, & les ordres du Roi l'appelèrent bien-tôt ailleurs.

Il fut nommé au mois d'Avril 1749, Secrétaire d'État de la Marine. L'état de sa santé, épuisée par tant de travaux, & son extrême modestie, ne lui permettoient guère d'accepter cette place, & il fallut les ordres du Roi les plus précis pour l'y déterminer. Il y porta l'esprit qui l'avoit toujours animé, un zèle infatigable pour le bien de l'État & pour la gloire du Roi, & un amour ardent pour le bien, la vérité & la justice. Non-seulement il donna les soins les plus assidus à tout ce qui peut concerner la construction, l'armement & l'approvisionnement des Vaisseaux; mais sachant combien il importoit à la Marine que les Officiers de ce corps fussent Astronomes jusqu'à un certain point, il ne négligea rien pour les engager

186 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE

à acquérir une connoissance suffisante de l'Astronomie; il procura une nouvelle édition de l'Atlas hydrographique; il envoya M.<sup>rs</sup> de Chabert & de Bory pour déterminer avec plus de précision différens points de longitude & de latitude; il engagea le Roi à faire l'acquisition de la nombreuse collection d'observations & de pièces de toute espèce, qu'avoit formée M. de l'Isle, & à attacher même ce célèbre Académicien spécialement au service du dépôt des Cartes & Plans de la Marine; il institua, sous les ordres de M. du Hamel, de cette Académie, une École pour la construction & pour tout ce qui peut concerner les travaux des ports; mais de tous les établissemens qu'il a formés, aucun ne lui a fait plus d'honneur que l'institution de l'Académie royale de Marine. Il avoit jugé, avec raison, que rien n'étoit plus capable d'éclairer la pratique de la Navigation, que de la soumettre à l'examen d'une bonne théorie; & que le moyen le plus efficace de parvenir à cette union si desirable, étoit de former un corps composé de ceux des Officiers qui auroient le plus de capacité en ce genre, & de quelques autres personnes qui fussent propres à ce dessein par leurs talens & leur savoir; de leur faire discuter dans des conférences réglées, tout ce qui pouvoit avoir rapport aux différentes parties de la Navigation, de leur faire rechercher les moyens de les perfectionner, & plus encore, les sources d'où dérivent ces moyens, & d'avoir toujours, pour ainsi dire, sous la main un corps en état de prononcer sur les différens projets qui pourroient être présentés; & pour étendre encore plus l'utilité de cet établissement, on y admit des Officiers de plume, des Ingénieurs, des Constructeurs, & on y lia, par une espèce d'association, les différens corps employés au service de la Marine. Telle est à peu près l'idée qu'on peut se former de l'Académie royale de Marine, établie à Brest, & dont l'utilité fera toujours sentir la reconnoissance qu'on doit à M. Rouillé, pour en avoir formé le projet, & pour avoir engagé le Roi à en ordonner l'exécution.

Il étoit bien naturel qu'un établissement de cette nature fût desiré à l'Académie de s'en acquérir l'Instituteur; M. Rouillé y obtint le 13 Mars 1751 la place d'Honoraire, vacante par

la mort de M. le chancelier d'Aguesseau; & l'Académie l'eut à sa tête, pendant l'année 1752, comme Vice-président, & en 1753 en qualité de Président.

Il méditoit encore beaucoup d'autres établissemens avantageux à la Marine, lorsque le Roi le fit passer, au mois d'Août 1754, au département des affaires étrangères, vacant par la mort de M. de Saint-Contest; ce Prince y joignit la charge de grand Trésorier de ses Ordres, & il lui avoit, dès l'année précédente, donné entrée au Conseil en qualité de Ministre. M. Rouillé fit encore plus de résistance pour accepter ce département, qu'il n'en avoit fait pour prendre celui de la Marine; sa santé, qui s'affoiblissoit de jour en jour, ne lui permettoit plus le travail nécessaire pour prendre le fil de cette nouvelle occupation. Ce n'étoit pas que l'objet lui en fût absolument étranger; il avoit fait relativement au commerce dont il avoit été chargé, le dépouillement de la plus grande partie des traités de la France avec les nations de l'Europe; les maximes & les principes du Droit public & du Droit des Gens lui étoient connus; il avoit été trop long-temps occupé des affaires du Gouvernement, pour n'avoir pas acquis une connoissance assez étendue des intérêts des différens princes de l'Europe, & une ressource sur laquelle sa modestie ne lui permettoit pas de compter, étoit la réputation de sa candeur & de sa probité, qui lui avoient acquis l'estime & la confiance des Ministres avec lesquels il devoit avoir à traiter; il ne lui manquoit qu'une santé plus robuste pour résister au travail qu'alloit exiger de lui l'espèce de fermentation qui commençoit dès-lors à agiter l'Europe, & qui ne s'est malheureusement que trop augmentée: il soutint cependant cette pénible occupation pendant près de trois ans; & ce ne fut qu'au mois de Juillet 1757, que l'état de sa santé ne lui permettant plus de s'y livrer, il supplia le Roi de vouloir bien recevoir sa démission. Ce Prince y voulut bien consentir, mais seulement pour ce qui regardoit les affaires étrangères; il exigea de lui de continuer à assister au Conseil en qualité de Ministre, & lui donna la place de Grand-maître & Surintendant des Postes: il s'acquitta de l'un & de l'autre devoir pendant quelques mois; mais ses

188 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE, &c.  
infirmités augmentant de jour en jour, il prit enfin la résolution de se retirer tout-à-fait de la Cour; il se démit le 15 Mars 1758 de sa charge de grand Trésorier des Ordres du Roi, pour la conservation des honneurs de laquelle Sa Majesté voulut bien lui accorder un brevet; peu après il se retira du Conseil, & ne garda plus que la commission de Surintendant des Postes, qu'il exerça jusqu'au mois de Septembre 1760, qu'il en envoya au Roi sa démission.

Libre alors de toute fonction publique, & rendu à lui-même, il ne voulut plus penser qu'à se préparer à sa fin, que le dépérissement visible dans lequel il tomboit de jour en jour, lui annonçoit comme peu éloignée; il mit ordre avec la tranquillité la plus grande à ses affaires temporelles & à sa conscience, & vit approcher son dernier moment avec la plus grande fermeté. Il mourut le 20 Septembre 1761, âgé de soixante-treize ans.

Sa taille étoit au dessous de la médiocre, il avoit le regard vif, son abord annonçoit le fond de son ame & la tranquillité dont elle jouissoit; il s'exprimoit avec noblesse & pureté, sa politique n'étoit point mystérieuse; il n'en eut jamais d'autre que l'équité: aussi jamais personne n'a possédé plus pleinement que lui la confiance publique; il étoit doux, humain, affable, recevant avec bonté les moindres de ceux qui avoient affaire à lui, & se faisant un plaisir sensible d'essuyer, autant qu'il le pouvoit, les larmes des malheureux. Ces mêmes qualités se soutenoient dans l'intérieur de sa maison, où il s'est toujours montré bon époux, père tendre & le plus doux de tous les maîtres; aussi a-t-il été universellement regretté.

Il avoit épousé en 1730, Demoiselle Marie-Catherine Pallu, fille de M. Pallu, Conseiller au Parlement de Paris, de laquelle il a eu deux filles, dont il ne reste aujourd'hui que M.<sup>me</sup> la marquise de Beuvron, épouse de M. le marquis de Beuvron, Maréchal-de-camp, Commissaire général de la Cavalerie, & Lieutenant général du bas Poitou.

La place d'Honoraire de M. Roüillé a été remplie par M. Bertin, Contrôleur général des Finances.

